



Paris, le mercredi 22 octobre 2019

Objet

Liminaire CFDT - CAPN du 22 octobre 2019 - Premières affectations des inspecteurs stagiaires

Monsieur le Président,

Publiée le 7 août 2019, la loi de transformation de la Fonction Publique (LTFP) ampute drastiquement le champ de compétence des CAP, en leur retirant notamment tout ce qui concerne les mutations et les promotions.

Dans un contexte de turbulences lié, entre autre au nouveau réseau de proximité, les agents de la DGFIP se retrouveront démunis, en perdant une protection contre les éventuelles dérives des directions locales. Principalement garants de la bonne application des textes, les représentants du personnel avaient un rôle reconnu de médiateur entre les agents et leur administration et permettaient de dénouer des situations humaines complexes et délicates. La suppression du champ de compétence des CAP atteint ainsi directement les droits des agents et entraînera inévitablement une judiciarisation des relations entre l'administration et les fonctionnaires.

Si cette loi que la **CFDT** a rejeté permet le pire, elle n'interdit pas non plus l'émergence d'un dialogue social de qualité. Tout est à construire. Chacun des protagonistes aura une responsabilité dans cette construction. Ce sera l'un des enjeux majeurs des Comités sociaux d'administration (CSA). Consciente de la difficulté de la mission, la **CFDT** est prête à relever ce défi.

Cette même loi ouvre dorénavant la possibilité de recruter par voie de contrat. La DGFIP, première de cordée sur le sujet, envisage-t-elle de recruter le futur directeur de l'ENFIP selon ces nouvelles modalités ? Attention, la Douane est en passe de coiffer la DGFIP sur le poteau en nommant un contractuel comme prochain directeur de l'END. Cette hypothèse, s'il elle se réalisait, est inquiétante quand on connaît l'importance cruciale de la formation initiale et continue au sein de notre administration.

Concernant l'objet de la CAP de ce jour, nous déplorons cette année encore la publication du projet sur le seul site ODISSEE, site interne de l'ENFIP, privant ainsi les agents titulaires d'une information RH importante. Ce manque de transparence sur un mouvement de 1ère affectations alimente toutes les suspicions complotistes possibles. L'administration doit assumer l'existence de deux mouvements distincts ayant des conséquences l'un sur l'autre. C'est discutable, mais il est inutile voire contre-productif de s'en cacher.

Les inspecteurs stagiaires ont aussi dû formuler des vœux à l'aveugle, sans connaissance des blocs fonctionnels proposés par les Directions locales, les privant ainsi de toute stratégie pour rejoindre par la suite les DNS et la Centrale.

CFDT-FINANCES.FR

CFDT Finances publiques
Siège : 51 avenue Simon Bolivar
Adresse postale : 47/49 avenue Simon Bolivar
75019 Paris

finances.publiques@cdfd-finances.fr



Car si certains privilégient pour des raisons évidentes l'aspect géographique de leur affectation, ce n'est pas le cas de tous.

Les élus **CFDT Finances publiques** espèrent que vos marges de manœuvre sont aujourd'hui suffisantes pour permettre aux collègues dont les dossiers sont évoqués d'obtenir satisfaction.

Les Élus A **CFDT Finances publiques**

Karine ROUSSEAU

David BRAASCH